

95

## Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49548

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Travaux de réhabilitation de l'ancien GRETA et aménagement au collège les Hautes Ourmes à Rennes

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2123-1, R. 2124-2 1°, R. 2162-1 à R. 6162-10 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

## Expose :

Le projet consiste en la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancien GRETA et l'aménagement de la zone professeurs au collège les Hautes Ourmes à Rennes. Il sera réalisé à partir de juillet 2024, pour une durée de 14 semaines.

Une consultation a été lancée le 6 mars 2024 sous la forme d'une procédure adaptée décomposée en sept lots, pour une estimation de 260 000 euros hors taxes.

La Commission d'appel d'offres du 14 mai 2024 a attribué les marchés de travaux, à hauteur de 217 663,64 euros hors taxes, soit 261 196,37 euros toutes taxes comprises, de la manière suivante :

**- Lot n° 1 - Plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds, menuiseries intérieures :**

Entreprise LE COQ (Cesson-Sévigné), pour un montant de 77 897,97 euros HT (estimation 85.000 euros), soit 93 477,56 euros TTC ;

**- Lot n° 2 - Peinture, revêtements de sols et murs :**

Entreprise CADEC (Vern-sur-Seiche), pour un montant de 63 900 euros HT (estimation 80 000 euros), soit 76 680 euros TTC ;

**- Lot n° 3 - Menuiseries extérieures :**

Entreprise SER AL FER (L'Hermitage), pour un montant de 9 080 euros HT (estimation 15 000 euros), soit 10 896 euros TTC ;

**- Lot n° 4 - Electricité :**

Entreprise SYGMATEL (Cesson-Sévigné), pour un montant de 33 477,28 euros HT (estimation 40.000 euros), soit 40 172,74 euros TTC ;

**- Lot n° 5 - Plomberie, chauffage, ventilation :**

Entreprise MISSENARD CLIMATIQUE (Saint-Jacques-de-la-Lande), pour un montant de 15.316,04 euros (estimation 20 000 euros), soit 18 379,25 euros TTC ;

**- Lot n° 6 - Maçonnerie :**

Entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION (Saint-Sauveur-des-Landes), pour un montant de 12.992,35 euros HT (estimation 10 000 euros), soit 15 590,82 euros TTC ;

**- Lot n° 10 - Menuiserie agencement :**

Entreprise BELLOIR (Fougères), pour un montant de 5 000 euros HT (estimation 10 000 euros), soit 6 000 euros TTC.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 avec les entreprises attributaires retenues par la Commission d'appel d'offres.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242427

Pour extrait conforme